



Interview intégrale de M. Deng Zhonghua, Directeur adjoint du bureau Conseil d'État des affaires de Hong Kong et de Macao, sur les annexes I et II modifiées de la loi fondamentale de la région administrative spéciale de Hong Kong (RASHK) adoptées par le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale (APN) le 30 mars 2021.

Question 1: Quelle est l'intention législative des amendements du Comité permanent de l'APN à l'annexe I et à l'annexe II de la loi fondamentale de la RASHK? Quels principes ont été suivis dans les amendements?

Réponse: Ce matin, le Comité permanent de l'APN a adopté les amendements aux annexes I et II de la Loi fondamentale de la RASHK. Cela a été effectué sous l'autorisation de la décision de l'APN sur l'amélioration du système électoral de la RASHK afin de réviser complètement les méthodes de sélection du chef de l'exécutif et de formation du Conseil législatif (LegCo) de la RASHK.

Les annexes amendées apportent des précisions sur la composition et le mode de formation du comité d'élection, les nouvelles méthodes de sélection du directeur général et de formation du LegCo, et le mécanisme de fonctionnement du comité d'examen de l'éligibilité des candidats, entre autres.

Le principal objectif de la révision et de l'amélioration du système électoral de la RASHK, est de combler les lacunes du système électoral et de développer un système démocratique qui convient à la situation actuelle de Hong Kong, répondant aux exigences de la mise en œuvre d'un pays, deux systèmes qui sont caractéristiques à Hong Kong.

Les révisions incarnent les principes suivants:

- Premièrement, défendre la souveraineté, la sécurité et les intérêts de développement de la Chine et garantir le droit légal des résidents de Hong Kong de voter et de se présenter aux élections, en stricte conformité avec la Constitution, la Loi fondamentale et la décision de l'APN.

- Deuxièmement, appliquer intégralement le principe des "patriotes administrant Hong Kong" pour garder fermement entre les mains des patriotes le pouvoir d'administrer et fournir une solide garantie institutionnelle pour le succès continu de la politique d'un pays, deux systèmes.

- Troisièmement, élargir la représentation du Comité électoral et du LegCo, élargir la participation politique équilibrée et ordonnée de la société hongkongaise et sauvegarder les intérêts généraux et fondamentaux de la société hongkongaise.

- Quatrièmement, assurer une coopération efficace entre les autorités exécutives et la législature, améliorer l'efficacité de la gouvernance de la RASHK et réduire les combats internes et les luttes politiques, afin que le gouvernement et tous les secteurs de la RASHK puissent concentrer leur énergie sur le développement de l'économie et l'amélioration du niveau de vie, et sauvegarder la prospérité et la stabilité de Hong Kong.

Par conséquent, réviser et améliorer le système électoral de la RASHK constitue, cette fois-ci, un effort pour optimiser et développer le système démocratique de Hong Kong.

Question 2: Le cœur de la démarche visant à améliorer le système électoral de Hong Kong est la réforme et une plus grande autonomisation de la commission électorale de la RASHK. Pouvez-vous expliquer le contenu principal des améliorations et les raisons de ces changements?

Réponse: Les amendements du Comité permanent de l'APN aux annexes visent principalement à ajuster et à optimiser la composition du Comité électoral et à doter le comité de nouvelles fonctions :

- Premièrement, le nombre de membres du Comité électoral est passé de 1.200 à 1.500.

- Deuxièmement, le nombre de secteurs passe de quatre à cinq. "Les députés de la RASHK auprès de l'APN, les membres de la RASHK du Comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois et les représentants des membres de Hong Kong des organisations nationales compétentes" sont répertoriés comme le cinquième secteur.

Cela améliorera la représentativité des intérêts nationaux au sein du Comité électoral. Un tel changement permettra au Comité électoral, dans l'exercice de ses fonctions, d'examiner les questions du point de vue du pays et de Hong Kong et de faire des choix dans l'intérêt du pays et de Hong Kong.

- Troisièmement, la délimitation des sous-secteurs des comités électoraux est ajustée et améliorée, et le nombre passe de 38 à 40. Par exemple, un nouveau sous-secteur, «petites et moyennes entreprises», est ajouté au premier secteur. Deux sous-secteurs, «organisations de base» et «associations de concitoyens chinois», viennent s'ajouter au troisième secteur.

Un sous-secteur «représentants des associations de résidents de Hong Kong sur le continent» est ajouté au quatrième secteur. Un sous-secteur "représentants de Hong Kong membres d'organisations nationales compétentes" est inclus dans le cinquième secteur. Certains sous-secteurs d'origine sont fusionnés ou ajustés.

Ces ajustements sont apportés en réponse au développement et aux changements sociaux, politiques et économiques à Hong Kong. Ils reflètent le principe d'une participation équilibrée, et

donnent aux représentants de la base une plus grande voix au sein du Comité électoral.

En ce qui concerne la plus grande responsabilisation, le Comité des élections, en dehors de sa fonction initiale de nomination et d'élection du Directeur général, aura deux autres fonctions clés : élire une proportion relativement importante de membres du LegCo et participer à la nomination de tous les candidats pour les membres du LegCo.

Ces dispositions visent à rendre le LegCo plus représentatif et à assurer une participation publique plus équilibrée de tous les secteurs. Ils contribueront à faire en sorte que le LegCo puisse mieux représenter les intérêts généraux de la société hongkongaise ainsi que les intérêts de divers secteurs et circonscriptions.

Question 3: Dans le cadre du nouveau système électoral, les membres du LegCo seront renvoyés par la Commission électorale, par circonscriptions fonctionnelles et par circonscriptions géographiques au moyen d'élections directes, et le nombre de sièges attribués à chaque catégorie est de 40, 30 et 20. Pourquoi les sièges sont-ils répartis de cette manière?

Réponse: Comme le vice-président du Comité permanent de l'APN Wang Chen l'a mentionné dans les explications sur le projet de décision de l'APN sur l'amélioration du système électoral de la RASHK, le 5 mars, le Comité électoral sera habilité à restituer une "part relativement importante" des membres de la LegCo. La «part relativement importante» signifie ici que les membres du LegCo renvoyés par le Comité électoral seront plus nombreux que ceux renvoyés par l'un ou l'autre des autres moyens.

Lorsque les services compétents des autorités centrales ont sollicité le point de vue de tous les secteurs de la société hongkongaise, l'opinion majoritaire était que le nombre de sièges alloués à chaque catégorie devrait être de 40, 30 et 20. Le Comité permanent de l'APN a accepté ce point de vue.

Il est stipulé dans l'amendement à l'annexe II de la Loi fondamentale que le LegCo de la RASHK sera composé de 90 membres pour chaque mandat. Parmi eux, 40 seront issus de la commission électorale, 30 seront issus des circonscriptions fonctionnelles et 20 seront issus des circonscriptions géographiques au moyen d'élections directes.

La considération, derrière cette conception institutionnelle, est que les membres du LegCo issus du Comité électoral représenteraient les intérêts généraux de la société de Hong Kong, ceux issus des circonscriptions fonctionnelles représenteraient les intérêts de divers secteurs, et ceux renvoyés par des circonscriptions géographiques au moyen d'élections directes représenteraient les intérêts de leurs circonscriptions.

Avec plus de membres issus du Comité électoral que des circonscriptions fonctionnelles des circonscriptions géographiques, le LegCo peut mieux représenter les intérêts généraux de la société de Hong Kong.

De plus, les membres du LegCo issus du comité électoral partagent la même base électorale avec le chef de l'exécutif. Pour le dire autrement, ils sont tous élus par la commission électorale.

Une telle répartition des sièges est propice au maintien d'une majorité au sein du LegCo qui soutient le directeur général. Il facilitera une communication fluide entre les autorités exécutives et le législatif et aidera à sauvegarder et à mettre en œuvre le système dirigé par l'exécutif.

Question 4: Aux termes de l'annexe I modifiée de la Loi fondamentale, les membres des conseils de district ne sont pas inclus dans le secteur «représentants des organisations de district». Et en vertu de la nouvelle annexe II, aucun siège n'est réservé aux membres des conseils de district (premier et deuxième) au sein du LegCo. Quelle est la considération en apportant de tels changements? Comment affecteront-ils le statut et les fonctions des conseils de district?

Réponse: Les conseils de district sont des organisations basées à Hong Kong. Ils sont censés fonctionner conformément à la Loi fondamentale. Cependant, ces dernières années, les conseils de district ont sérieusement dévié de leurs fonctions et de leur nature prescrites par l'article 97 de la loi fondamentale, qui stipule que les conseils de district sont des «organisations de district qui ne sont pas des organes du pouvoir politique» et peuvent «être consultés par le gouvernement de la région sur l'administration du district et d'autres affaires ».

L'un des principaux facteurs contribuant à cet écart est le fait qu'une grande partie des membres des conseils de district sont devenus membres du comité électoral et qu'ils ont occupé un grand nombre de sièges au sein du LegCo. Cela a pratiquement changé la nature et le statut des conseils de district et leur a permis d'exercer une influence excessive sur la vie politique de la RASHK. Certaines personnes ont même abusé des conseils de district pour s'opposer à la Chine et déstabiliser Hong Kong.

Pour que les conseils de district rétablissent leur statut tel que défini par la loi fondamentale, il

est impératif d'annuler les sièges de leurs membres au sein du comité électoral et du LegCo, et de les rendre moins politiquement orientés. Cela a été demandé par de nombreux membres de la société hongkongaise lorsque les services compétents des autorités centrales ont sollicité leurs points de vue et leurs suggestions. Le Comité permanent de l'APN a adopté cette suggestion après un examen attentif. L'amendement remettra les conseils de district sur la bonne voie afin qu'ils puissent jouer le rôle qui leur revient de servir les communautés locales.

Financés par le gouvernement, les conseils de district devraient se concentrer sur la promotion du bien-être des communautés de base, fournir des suggestions utiles et constructives au gouvernement de la RASHK et travailler comme un pont reliant le gouvernement et les gens ordinaires. Nous n'autoriserons jamais les conseils de district à muter en une plate-forme pour s'opposer à la Chine et déstabiliser Hong Kong.

Question 5: Certains pensent qu'en améliorant le système électoral de la RASHK, l'accent a été mis sur les garanties institutionnelles. Outre l'établissement d'un comité d'examen de l'éligibilité des candidats, les amendements prévoient également que le comité d'élection sera responsable de la nomination des candidats au poste de directeur général et de participer à la nomination des candidats pour les membres du LegCo. Cela signifie qu'il ne sera pas facile de devenir candidat. Quelles sont les considérations derrière une telle conception? Dans le nouveau système, y a-t-il encore un espace pour que l'opposition participe à l'administration de Hong Kong? Hong Kong peut-elle maintenir sa culture politique de pluralisme et d'inclusion à l'avenir?

Réponse: Conformément à la décision adoptée par l'APN le 11 mars et aux annexes I et II modifiées de la Loi fondamentale, un comité d'examen de l'éligibilité des candidats de la RASHK sera créé pour examiner et confirmer l'éligibilité des candidats aux membres du comité d'élection, le bureau du directeur général et les membres du LegCo. Le but est de s'assurer que les candidats satisfont non seulement aux conditions générales d'éligibilité en matière d'âge, de

nationalité, de résidence permanente et de casier judiciaire, mais également aux exigences légales et aux conditions de respect de la loi fondamentale de la RASHK et de serment d'allégeance à la RASHK, afin de mettre pleinement en œuvre le principe des «patriotes administrant Hong Kong».

Il est stipulé que le comité d'élection sera responsable de la nomination des candidats au poste de directeur général et de participer à la nomination des candidats pour les membres du LegCo. Cela vise à rendre les candidats plus représentatifs et à permettre à la nomination de candidats de transcender les intérêts de tout secteur, groupe ou circonscription géographique spécifique. Pour ceux qui ont l'intention de se présenter aux élections, ils doivent avoir l'aval de leurs propres secteurs ou circonscriptions, et ils doivent également bénéficier d'un certain niveau de soutien de chacun des secteurs de la commission électorale.

Pour les candidats, que ce soit pour le poste de directeur général ou pour les membres du LegCo, leurs programmes électoraux doivent refléter les intérêts et les demandes de divers secteurs et circonscriptions, et ils doivent avoir la capacité de travailler avec différents secteurs et groupes d'intérêts. Cela garantira que le chef de l'exécutif élu ou les membres du LegCo sont des patriotes compétents qui sont vraiment qualifiés, largement représentatifs et largement acceptés, et qu'ils exercent leurs fonctions non seulement dans l'intérêt de différents secteurs, groupes ou circonscriptions géographiques, mais aussi dans l'ensemble des intérêts de la société de Hong Kong et les intérêts fondamentaux des résidents de Hong Kong. Cela exprime pleinement le principe de la participation équilibrée inscrit dans la Loi fondamentale.

Xi Jinping, secrétaire général du Comité central du Parti communiste chinois, a souligné que pour assurer le succès continu de la politique d'un pays, deux systèmes, nous devons toujours respecter le principe des «patriotes administrant Hong Kong». Ce principe est un élément central et une exigence essentielle d'un pays, deux systèmes. Le 22 février, le camarade Xia Baolong a prononcé un discours sur la mise en œuvre complète du principe des «patriotes administrant Hong Kong» et la garantie du succès continu de la politique «Un pays, deux systèmes». Dans son discours, Xia a développé les critères et les exigences pour soutenir les «patriotes administrant Hong Kong».

Il a également souligné qu'il était impératif de placer la barre plus haut pour le patriotisme dans le cas des personnes qui occupent des fonctions publiques clés, sont investies de pouvoirs importants et assument de grandes responsabilités administratives. Le développement de la démocratie à Hong Kong ne doit jamais aller à l'encontre du principe fondamental des «patriotes administrant Hong Kong». La décision d'amender et d'améliorer le système électoral de la RASHK par l'APN et son Comité permanent vise à incorporer dans la loi le principe des

«patriotes administrant Hong Kong» et à créer les institutions pertinentes. Il vise également à exclure ceux qui s'opposent à la Chine et déstabilisent Hong Kong de la structure de gouvernance de la RASHK et à les empêcher de continuer à siéger au LegCo et de s'engager ouvertement dans des activités anti-chinoises et déstabilisantes.

Cela dit, l'accent que nous mettons sur les «patriotes administrant Hong Kong» ne signifie pas que nous recherchons «l'uniformité» ou «une seule voix», ni qu'aucune opinion différente ou opposée ne peut être exprimée sur le travail du gouvernement de la RASHK. Toute personne ayant l'intention de se présenter aux élections peut participer et se faire élire conformément à la loi, si elle remplit les conditions requises pour les «patriotes», obtenir suffisamment de candidatures et faire confirmer son éligibilité par le comité d'examen de l'éligibilité des candidats. Hong Kong maintiendra sa culture politique de pluralisme et d'inclusion.

Question 6: Comment les amendements aux méthodes de sélection du directeur général de la RASHK et de formation du LegCo auront-ils un impact sur Hong Kong? Y aura-t-il toujours le suffrage universel à Hong Kong?

Réponse: Les amendements à l'annexe I et à l'annexe II de la loi fondamentale, adoptés par le Comité permanent de l'APN, marquent l'achèvement des travaux de révision et d'amélioration du système électoral de la RASHK au niveau de l'État. Dans la prochaine étape, la RASHK modifiera les lois locales pertinentes dès que possible et organisera des élections en conséquence pour assurer la mise en œuvre effective dans la RASHK de l'approche «décision plus amendement» adoptée par l'APN et son Comité permanent.

Depuis des années, deux problèmes institutionnels majeurs hantent Hong Kong. Premièrement, la RASHK avait longtemps été "sans surveillance" en termes de sécurité nationale en raison de l'absence de la législation requise par l'article 23 de la Loi fondamentale. Deuxièmement, les conflits sociaux et la division se sont intensifiés en raison des incertitudes de longue date dans le développement constitutionnel de Hong Kong.

Avec l'application de la loi sur la sauvegarde de la sécurité nationale à Hong Kong et le nouveau système électoral, ces deux problèmes seront traités efficacement et les risques et vulnérabilités entravant la stabilité politique et la sécurité de Hong Kong seront éliminés. On s'attend à ce que Hong Kong soit libéré de la lutte et de la confrontation politiques prolongées, et il pourra se concentrer sur l'amélioration des conditions de vie de la population et la promotion du développement. Hong Kong aura un avenir meilleur et les Hongkongais mèneront une vie meilleure.

En ce qui concerne le développement futur de la démocratie à Hong Kong, je voudrais attirer votre attention sur le fait que le Comité permanent de l'APN a amendé les annexes I et II de la Loi fondamentale mais n'a pas révisé ses articles 45 et 68. Les deux articles précisent l'objectif ultime de la sélection du directeur général et de l'élection de tous les membres du LegCo au suffrage universel, ce qui sera réalisé à la lumière de la situation actuelle dans la RASHK et conformément au principe de progrès progressif et ordonné.

Cela montre que les autorités centrales restent déterminées à faire progresser le développement du système démocratique de Hong Kong et travailleront avec des personnes de tous horizons à Hong Kong pour créer les conditions propices à la réalisation ultime du «double suffrage universel».

Question 7: L'annexe I amendée stipule que le comité d'examen de l'éligibilité des candidats est chargé de vérifier et de confirmer l'éligibilité des candidats pour les

membres du comité des élections et pour le poste de directeur général. Le comité d'élection est composé de membres élus, de membres d'office et de membres nommés. Le mécanisme de vérification et de confirmation couvre-t-il l'éligibilité des membres de droit et des membres nommés? Si oui, quel organe en est responsable? Et quelles procédures doit-il suivre?

Réponse: Les dispositions relatives à l'examen et à la confirmation de l'admissibilité s'appliquent à tous les membres du comité d'élection, y compris les membres d'office, nommés et élus. En d'autres termes, les membres d'office et nommés devraient également satisfaire aux exigences et conditions juridiques du respect de la Loi fondamentale de la RASHK et du serment d'allégeance à la RASHK. Il appartient également au comité d'examen de l'éligibilité des candidats de la RASHK de confirmer s'ils sont éligibles.

Contrairement aux membres élus, les membres d'office deviennent membres en fonction de leur capacité spécifique et les membres nommés rejoignent le Comité d'élection par le biais de procédures de nomination particulières. Par conséquent, les procédures de confirmation de leur éligibilité sont quelque peu différentes du mécanisme d'examen de l'éligibilité des membres élus. C'est pourquoi l'annexe I modifiée ne précise pas les procédures de confirmation de l'éligibilité des membres d'office ou désignés. Ces procédures seront spécifiées par la RASHK par le biais de la législation locale.

L'organisme d'enregistrement électoral compétent de la RASHK devrait, à un moment approprié pendant la préparation ou la publication du registre des membres du comité d'élection, soumettre la liste des noms des membres d'office et des membres nommés au comité d'examen de l'éligibilité des candidats pour confirmation de l'éligibilité. Dans ce processus, le comité d'examen peut, si nécessaire, consulter le Comité pour la sauvegarde de la sécurité nationale de la RASHK pour savoir si une personne inscrite répond aux exigences légales et aux conditions pour faire respecter la Loi fondamentale de la RASHK et prêter allégeance à la

RASHK et traiter le cas conformément à la section 8 de l'annexe I modifiée.

Pour être plus précis, le Comité pour la sauvegarde de la sécurité nationale de la RASHK doit, sur la base de l'examen par le département chargé de la sauvegarde de la sécurité nationale de la police de Hong Kong, déterminer si une personne inscrite répond à ces exigences et conditions légales. et émettre un avis au comité d'examen à l'égard d'une personne qui ne satisfait pas à ces exigences et conditions légales. Aucune procédure judiciaire ne peut être engagée contre une décision d'éligibilité prise par le comité de révision conformément à l'avis du Comité pour la sauvegarde de la sécurité nationale de la RASHK.

Question 8: Conformément aux dispositions des annexes I et II modifiées, la définition des électeurs corporatifs éligibles pour les sous-secteurs concernés du Comité électoral et pour les circonscriptions fonctionnelles pertinentes du LegCo, est prescrite par la loi électorale de la RASHK. Quels facteurs la RASHK devrait-elle prendre en considération lors de la définition des électeurs corporatifs éligibles?

Réponse: Comme le prescrivent les annexes I et II modifiées, une association ou une entreprise ne peut devenir une société votante pour un sous-secteur ou une circonscription fonctionnelle que si elle fonctionne depuis au moins trois ans après avoir acquis les qualifications pertinentes pour ce sous-secteur ou cette circonscription fonctionnelle, sauf indication contraire de la loi électorale de la RASHK. Ces dispositions précisent les exigences de base pour définir les électeurs corporatifs éligibles.

En d'autres termes, premièrement, les associations concernées doivent avoir un lien substantiel avec leurs sous-secteurs respectifs du Comité électoral ou des groupes fonctionnels du LegCo, et devraient fonctionner en permanence pendant un certain temps.

Deuxièmement, les associations concernées devraient être représentatives de leurs

sous-secteurs ou groupes fonctionnels.

Troisièmement, comme le but de l'amélioration du système électoral de la RASHK est de mieux appliquer le principe des "patriotes administrant Hong Kong", ce principe devrait être reflété dans la définition des électeurs corporatifs éligibles. Dans l'ensemble, la RASHK doit garder à l'esprit ces trois points lors de la définition des électeurs d'entreprise éligibles. Ce n'est qu'ainsi que l'objectif initial des conceptions institutionnelles pertinentes peut être atteint./.

Traduction : Jeannot Ramambazafy



Remerciements à l'Ambassade de la République Populaire de Chine à Madagascar





 中华人民共和国驻马达加斯加共和国大使馆
Ambassade de la République populaire de Chine en République de Madagascar

Remerciements à l'Ambassade de la République Populaire de Chine à Madagascar